



R

Instruction n° 0 0 8 7 / CCAA/DG/DSF du 07 AVR. 2006
donnant des lignes directrices pour la fouille et l'évacuation

1- Principes généraux

1.1 Pour être efficace, la fouille doit être effectuée systématiquement par du personnel connaissant bien les lieux dont il s'agit. La raison principale est que des personnes de l'extérieur ne connaîtront probablement pas les agencements de l'aéronef ou de l'aérogare ni les différents endroits où un engin pourrait être dissimulé, et par conséquent ne peuvent pas aussi facilement déceler quelque chose qui n'est pas à sa place normale ou qu'elles ne connaissent pas.

1.1.1 Des plans de fouille doivent être établis à l'avance et le personnel doit être entraîné dans leur application.

1.1.2 Un coordonnateur de fouille doit être désigné pour contrôler le processus de fouille et, si c'est nécessaire, prendre la décision de faire évacuer.

1.2 Les fouilleurs doivent recevoir pour instruction de ne pas toucher des objets suspects mais d'aviser le coordonnateur de la fouille, de marquer l'emplacement avec quelque chose de distinctif (mais sans toucher l'engin) et de s'éloigner du voisinage immédiat pour attendre d'autres instructions. Lorsqu'un engin suspecté est découvert, la possibilité d'engins secondaires ne doit pas être écartée.

1.3 Des appareils portatifs de communication sont utiles dans la coordination de la recherche et sont souvent le seul moyen de mettre en oeuvre pour la fouille et l'évacuation des procédures appropriées et rapides de protection des personnes. Toutefois, lorsqu'un engin suspecté a été localisé, ceux qui utilisent des appareils portatifs de communication doivent immédiatement s'éloigner et veiller à ce qu'il ne reste personne à l'intérieur du cordon. Des émissions de radio ne doivent pas être effectuées dans un rayon de 25 m d'un engin suspecté.

1.4 Avant de commencer la fouille, il faut appliquer un strict contrôle d'accès aux lieux à fouiller. Cela est nécessaire pour que des engins ne puissent pas être introduits dans ces lieux lorsqu'ils ont été évacués.

1.5 Une fouille minutieuse et systématique demande du temps. Si l'avertissement reçu indique que le délai possible de détonation de l'engin empêche d'effectuer une fouille minutieuse, l'option la meilleure et la plus sûre est de faire évacuer *toutes les personnes* vers une zone sans danger et d'attendre l'arrivée de spécialistes du désamorçage d'explosifs.

2- Commencement d'une fouille

2.1 Le coordonnateur peut mettre en route une fouille :

- en adressant un message aux équipes de fouille par le système de haut-parleurs. Ce message doit être codé pour éviter de causer des perturbations excessives et d'alarmer le public;
- en utilisant des appareils personnels de radio, des pagers ou des téléphones mobiles;
- en utilisant un système de téléphone « en cascade » : le coordonnateur appelle par exemple trois personnes qui à leur tour appelleront trois autres personnes, etc., jusqu'à ce que toutes les équipes aient été alertées.

2.2 Ce que les fouilleurs doivent chercher

2.2.1 Il est difficile de donner des indications aux équipes de fouille au sujet de l'apparence d'engins explosifs, car ils peuvent être déguisés de nombreuses façons.

2.2.2 Les équipes de fouille doivent recevoir pour instruction de chercher des objets non identifiés ou toute chose :

- qui ne doit pas être à cet endroit;
- dont la présence ne s'explique pas;
- qui n'est pas à sa place normale.

3- Indications pour la fouille d'un aéronef

3.1 Les exploitants d'aéronefs doivent établir une liste de vérifications pour la fouille de chaque type d'aéronef en service, et inclure cette liste dans la documentation de sûreté de l'équipage de conduite. L'utilisation d'une liste de ce genre est particulièrement utile là où les seules personnes connaissant bien le type ou la configuration de l'aéronef sont l'équipage de conduite et les agents de cabine.

3.2 Le poste de stationnement isolé d'aéronef est probablement le meilleur emplacement pour procéder à la fouille d'un aéronef qui est l'objet d'une menace spécifique, mais il doit être admis dans les plans conjoncturels qu'il n'est pas toujours possible de rejoindre ce poste de stationnement.

3.3 Toute fouille d'un aéronef doit s'effectuer dans de bonnes conditions d'éclairage; cela peut nécessiter l'utilisation d'un groupe électrogène auxiliaire ou le raccordement à des lignes d'alimentation électrique. Il est nécessaire d'exercer et de maintenir le contrôle de l'accès à l'aéronef avant de commencer la fouille, qui doit s'effectuer avec le minimum de personnes à bord.

3.4 Pour éviter les doubles emplois, la fouille d'un aéronef doit être exécutée systématiquement par du personnel connaissant bien l'aéronef dont il s'agit, muni d'une liste de vérifications et assigné à des secteurs spécifiques de l'aéronef. Il y a lieu de prêter attention aux secteurs auxquels des passagers ont eu accès, par exemple cabines principales, offices et toilettes, mais la fouille doit aussi porter sur le poste de pilotage, l'extérieur de l'aéronef et les soutes.

3.5 Si un engin explosif suspecté est trouvé à l'intérieur ou dans le voisinage immédiat d'un aéronef, il faut tout d'abord éloigner toutes les personnes à une distance sûre et attendre l'arrivée des spécialistes du désamorçage d'explosifs. Ensuite, toute décision de déplacer l'aéronef pour l'éloigner de l'engin, ou de déplacer l'engin pour l'éloigner de l'aéronef, doit prendre en compte la première priorité qui est la

sauvegarde des vies humaines. Un déplacement de l'aéronef risque de mettre en danger d'autres personnes, par exemple des mécaniciens au sol, le personnel qui dirige la circulation au sol et les conducteurs de véhicules de remorquage, alors que le fait de laisser l'aéronef au même endroit et faire évacuer tout le monde à une distance sûre peut limiter les dommages à l'aéronef et à des bâtiments ou installations en cas d'explosion de l'engin suspecté.

4- Indications pour la fouille de bâtiments d'aérogare

4.1 Plans de fouille

4.1.1 Il est crucial d'avoir des plans de fouille établis par avance, ainsi que du personnel entraîné pour les appliquer. L'objectif est de garantir que le bâtiment de l'aérogare est entièrement vérifié, aussi rapidement et efficacement que possible.

4.1.2 Les plans de fouille doivent être disponibles en permanence. Des dessins d'architecte, vérifiés exacts et adaptés s'il y a lieu, conviennent à cet effet. Il doit y avoir en réserve un nombre suffisant d'exemplaires pour l'exécution des opérations de fouille. Les fouilleurs et le coordonnateur pourront alors éliminer des sections du plan à mesure qu'elles auront été déclarées fouillées.

4.2 Secteurs de fouille

4.2.1 La première étape de l'élaboration d'un plan de fouille consiste à diviser en *secteurs* le bâtiment d'aérogare. Il est possible que le bâtiment soit déjà divisé en plusieurs zones qui peuvent être commodément retenues comme secteurs. Chaque secteur doit être d'une taille dont puissent s'occuper les fouilleurs qui y sont affectés. **Ne pas oublier qu'une fouille minutieuse et systématique demande du temps.**

4.2.2 Le secteur peut être une seule grande salle, par exemple une aire d'enregistrement, un hall ou une aire de livraison des bagages, ou peut-être plusieurs bureaux opérationnels de transporteurs aériens dans un espace commun. Il importe d'inclure dans les plans de fouille les vestiaires, escaliers, couloirs et ascenseurs, ainsi que les parcs de stationnement et autres superficies à l'extérieur du bâtiment.

4.3 Équipes de fouille

4.3.1 Les équipes de fouille doivent être composées de membres du personnel désignés pour fouiller les superficies qu'ils connaissent le mieux. Les nombres nécessaires dépendent de l'ampleur de la tâche de fouille. Des suppléants doivent être désignés pour les cas d'absences. Le personnel doit être formé et entraîné.

4.4 Priorités de fouille

Les superficies qui sont utilisées comme aires de rassemblement en cas d'évacuation, ainsi que les superficies dans lesquelles les plus grands nombres de membres du public ou du personnel risquent d'être vulnérables, doivent être fouillées en premier. Envisager aussi de donner une priorité aux zones publiques auxquelles le perpétreur peut avoir eu facilement accès, par exemple toilettes, ascenseurs, escaliers, couloirs et passages. Les zones auxquelles l'accès est normalement contrôlé peuvent être fouillées en dernier. Ne pas oublier les parcs de stationnement, l'extérieur du bâtiment d'aérogare et la périphérie.

+

4.5 Comment fouiller

4.5.1. La conduite de fouilles dépend des circonstances locales et de la connaissance des lieux. Le principe essentiel est que les fouilles doivent être effectuées d'une manière systématique et minutieuse, de façon que tout soit vérifié. Les fouilleurs doivent être entraînés dans des exercices leur permettant d'avoir une bonne idée de la progression logique dans leur secteur (que ce soit un bâtiment d'aérogare, une aire de livraison de bagages ou des bureaux administratifs ou opérationnels) et du temps qu'il faudra y consacrer.

4.5.2 *Exemple de la fouille d'une salle dans un secteur.* La méthode exposée ici doit être adaptée en fonction des particularités des lieux qui seront effectivement fouillés.

4.5.2.1 La fouille doit commencer à l'entrée de la salle. Les fouilleurs ou les équipes doivent d'abord rester immobiles et balayer la salle du regard. Ils doivent alors noter le contenu de la salle et faire une évaluation des superficies nécessitant une attention spéciale. Ils doivent chercher toutes sources de lumière inusitées (y compris de petites sources lumineuses dénommées diodes électroluminescentes, souvent utilisées dans des circuits de mise à feu d'engins explosifs improvisés). Ils doivent aussi écouter attentivement pour détecter tout bruit anormal, en particulier tic-tac ou bourdonnement. Si rien d'anormal n'est perçu, la fouille doit commencer.

4.5.2.2 Si quelque chose d'inusité est aperçu, le fouilleur ou l'équipe doit alerter le coordonnateur, qui décide s'il y a lieu de faire évacuer le bâtiment.

4.5.2.3 La fouille doit être exécutée méthodiquement, avec progression dans une seule direction sur la superficie à fouiller. Elle doit être exécutée en trois balayages :

Le premier balayage doit être sur la périphérie de la salle, avec examen des murs du haut en bas et du sol le long des murs. Regarder à l'intérieur des cheminées, derrière les rideaux et les stores de fenêtres, à l'arrière et au-dessous des meubles se trouvant autour de la salle. Le balayage doit se terminer à l'embrasure de la porte d'où il est parti.

Le deuxième balayage doit inclure les meubles et le sol. Les meubles ne doivent pas être déplacés mais les tiroirs doivent être ouverts et fouillés, et les vides à l'intérieur et au-dessous des meubles doivent être explorés. Le revêtement de sol doit être soulevé s'il porte des signes d'intervention récente.

Le troisième balayage doit porter sur le plafond si celui-ci est de nature à pouvoir dissimuler des objets. Commencer à un coin et fouiller systématiquement toute la surface.

4.5.2.4 Après l'achèvement de la fouille, et si rien n'a été trouvé, le coordonnateur doit être informé immédiatement afin que le secteur puisse être marqué « stérile » dans les plans de fouille.

4.5.2.5 La fouille doit continuer jusqu'à ce que toute la superficie ait été déclarée stérile. Ne pas oublier qu'il pourrait y avoir des engins secondaires.

4.5.2.6 Si un objet suspect est trouvé, suivre les règles d'or suivantes :

- NE PAS TOUCHER l'engin NI LE DÉPLACER.

- Si possible, laisser quelque chose de distinctif près de l'engin (sans le toucher).
- S'éloigner de l'engin pour aller en un point de contrôle désigné, en laissant l'éclairage allumé.
- Informer le chef de l'équipe de fouille ou le coordonnateur.
- Le coordonnateur doit faire exécuter le plan d'évacuation.
- Rester au point de contrôle et dessiner un plan exact de l'emplacement du paquet suspect ou de l'engin suspecté, à l'usage de la police ou des spécialistes du désamorçage d'explosifs.
- La personne qui a trouvé l'objet doit pouvoir être contactée rapidement pour répondre aux questions de la police ou des services de sûreté.

5- Evacuation

5.1 L'évacuation a pour objet de faire passer les gens d'un endroit potentiellement dangereux à un endroit sans danger. Cela peut se faire par :

- déplacement à l'intérieur vers un endroit sans danger;
- évacuation partielle (s'il s'agit d'un grand bâtiment et si on a seulement trouvé un objet suspecté d'être une lettre piégée ou un petit engin);
- évacuation complète.

5.2 Dans tous les cas où une menace à la bombe est reçue, le coordonnateur doit immédiatement informer le chef de la sûreté de l'aéroport et la police, et leur indiquer quelles mesures sont en train d'être prises.

6- Décision de faire évacuer

6.1 La décision de faire évacuer doit normalement être prise par le coordonnateur, mais les services de police ou le chef de la sûreté de l'aéroport peuvent être en mesure de donner un avis sur demande.

6.2 Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si les services de police ou de sûreté ont reçu des informations spécifiques, ils peuvent eux-mêmes ordonner l'évacuation, même si c'est contraire à la décision du coordonnateur.

6.3 D'un autre côté, il peut être nécessaire dans certaines circonstances que les services de police ou de sûreté ordonnent que le bâtiment d'aérogare ne soit pas évacué. Ils pourraient, par exemple, avoir des raisons de croire qu'il y a un engin explosif à l'extérieur du bâtiment d'aérogare et que l'évacuation créerait un plus grand danger pour les personnes.

6.4 Quatre options s'offrent au coordonnateur, qui en choisit une selon l'évaluation de la menace dans la situation présente. Les options sont :

- ne rien faire;
- faire fouiller puis faire évacuer si un objet suspect est trouvé;
- faire évacuer toutes les personnes sauf les équipes de fouille et le personnel essentiel, puis faire procéder à une fouille et à l'évacuation complète si un objet suspect est découvert;
- faire évacuer tout le personnel immédiatement puis faire réoccuper par des fouilleurs bien entraînés.

6.4.1 *Option 1 : Ne rien faire.* Cette option peut sembler attrayante si la menace paraît venir d'un ivrogne ou d'un enfant, mais elle ne doit pas être retenue à moins que le coordonnateur soit absolument certain qu'il s'agit d'un appel mal intentionné ou d'un canular. S'il y a le moindre doute, le coordonnateur doit passer à une des autres options.

6.4.2 *Option 2 : Fouiller puis faire évacuer si c'est nécessaire.* Cette option veut dire, bien entendu, que les gens restent dans le bâtiment d'aérogare plus longtemps même si une bombe est présente. Toutefois, si une bombe est décelée, ils peuvent être évacués et éloignés du danger. Si rien n'est trouvé et s'il n'y a pas d'autres facteurs significatifs, le coordonnateur peut juger cette option appropriée s'il évalue comme faible le niveau de menace.

6.4.3 *Option 3 : Fouille et évacuation partielle.* Si le niveau de menace est jugé modéré et s'il n'y a pas de raison de croire qu'une explosion est imminente, ou si l'engin suspecté est petit (par exemple une lettre piégée) et si des parties du bâtiment d'aérogare se trouvent à une distance assez grande de l'engin, le coordonnateur peut envisager de faire évacuer une partie seulement du bâtiment d'aérogare ou de faire rester seulement le personnel essentiel et les équipes de fouille à l'intérieur du bâtiment d'aérogare.

6.4.4 *Option 4 : Évacuation immédiate.* S'il est reçu un appel que le coordonnateur considère comme indiquant l'existence d'un risque élevé, il y a des raisons de faire évacuer le plus rapidement possible sans procéder à une fouille, particulièrement s'il y a une possibilité d'explosion imminente. Si l'heure de l'explosion a été annoncée dans un appel de menace, le coordonnateur doit veiller à ce que toutes les fouilles soient terminées et à ce que le personnel soit éloigné au moins 20 minutes avant l'heure annoncée, qu'un engin ait été trouvé ou non.

7- Plans d'évacuation

7.1 Comme dans le cas des plans de fouille, le coordonnateur doit être en possession de dessins à jour des trajets d'évacuation. Cela est particulièrement nécessaire s'il y a un certain nombre d'issues de sortie du bâtiment d'aérogare. Le but est double :

- *Faire évacuer aussi rapidement et efficacement que possible en utilisant toutes les issues disponibles.* Un système de haut-parleurs peut aider à diriger le personnel vers certaines issues. S'il n'y a pas d'autre moyen de communication, l'alarme d'incendie peut être utilisée, à condition que le signal puisse être distingué d'un avertissement d'incendie, que le personnel ait été entraîné à reconnaître le signal et que l'alarme d'incendie ne fasse pas partie d'un système automatique relié au service local d'incendie. L'alarme d'incendie n'est pas un moyen souhaitable de remplacer un système de haut-parleurs et elle ne doit être employée qu'en attendant l'installation d'un meilleur moyen.
- *Désigner différents trajets d'évacuation afin que les gens puissent sortir du bâtiment d'aérogare sans être mis en danger en passant à proximité d'un engin explosif suspecté.* Par exemple, si un de quatre trajets d'évacuation passe plus près d'un engin explosif suspecté, le coordonnateur peut décider immédiatement de faire évacuer seulement par les autres trajets.

7.2 Pour faire évacuer le public sans danger, le coordonnateur doit envisager d'employer des membres du personnel comme «agents d'évacuation» afin que le public puisse être évacué rapidement et sans

panique, par les trajets présélectionnés. Les agents d'évacuation doivent être choisis d'avance et entraînés à leur rôle.

7.3 Il doit aussi y avoir dans le plan d'évacuation deux aires de rassemblement désignées dans des directions opposées, vers lesquelles les gens doivent se diriger après l'évacuation. Les points de rassemblement en cas d'incendie peuvent parfois servir à cet effet, à condition d'être situés à 400 m au moins du bâtiment d'aérogare. Dans certaines circonstances, les aires de rassemblement peuvent devoir être à une distance plus grande du bâtiment, jusqu'à 1000 m. Pour déterminer si cela est nécessaire, il est souhaitable de demander l'avis de spécialistes du désamorçage d'explosifs.

7.4 Idéalement, tous les employés et le public doivent être invités à emporter avec eux les effets personnels et les bagages encore en leur possession, car cela permet d'éviter des soupçons au sujet de biens laissés sur place après l'évacuation. Cela est toutefois difficile à exécuter si on ne peut utiliser convenablement un système de haut-parleurs ou un autre moyen adéquat de communication.

7.5 Le personnel et les passagers qui ont été évacués peuvent devoir rester dehors assez longtemps avant que le bâtiment d'aérogare soit déclaré sans danger, aussi est-il souhaitable de prévoir des abris, éventuellement dans d'autres bâtiments. Cela permet de protéger contre les intempéries, de maintenir de bonnes communications et de faire droit aux besoins personnels.

7.6 Si possible, les parcs de stationnement ne doivent pas être désignés comme aires de rassemblement, particulièrement s'ils se trouvent à côté du bâtiment d'aérogare évacué, car il peut y avoir des engins explosifs secondaires cachés dans des véhicules.

7.7 Les aires de rassemblement doivent être incluses dans les plans de fouille et vérifiées chaque fois que des procédures de fouille sont mises en route ou qu'une évacuation immédiate est ordonnée.

7.8 Lorsqu'une évacuation est ordonnée, les portes et fenêtres doivent être laissées déverrouillées, particulièrement dans le voisinage d'un engin explosif suspecté. L'éclairage doit être laissé allumé, mais les machines et appareils doivent si possible être mis à l'arrêt. Des procédures doivent être établies pour assurer que les cuisines de concessionnaires soient laissées en bon ordre. Il est recommandé de couper les arrivées de gaz et d'eau (si cela n'a pas d'effets contraires sur le système d'extincteurs) dont on n'a pas besoin dans la fouille de tel ou tel secteur du bâtiment, afin de minimiser les dommages en cas d'explosion.

7.9 Il faut concevoir une méthode pour vérifier que tout le monde est sorti du bâtiment d'aérogare après l'évacuation et qu'il ne manque aucun membre du personnel ou aucun visiteur. Aucune personne ne doit être admise à rentrer avant que le bâtiment d'aérogare soit déclaré sans danger.

8- Décision de réoccuper

8.1 Après l'achèvement de l'évacuation, le coordonnateur doit décider quand le bâtiment peut être réoccupé. Bien entendu, si un engin explosif suspecté a été trouvé, la décision de réoccuper nécessite une coordination étroite avec les services de police et de sûreté jusqu'à ce que l'engin soit déclaré sans danger.

8.2 Il ne faut pas oublier qu'il peut encore y avoir un objet suspect quelque part dans le bâtiment d'aérogare, non encore découvert parce que la fouille a été interrompue et que le bâtiment d'aérogare a

été évacué par suite de la découverte d'un premier objet suspect. Le coordonnateur doit par conséquent faire fouiller le reste du bâtiment d'aérogare avant d'envisager la réoccupation. Si l'évacuation s'est faite avant une fouille, le coordonnateur doit faire fouiller avant d'envisager la réoccupation.

8.3 Si l'heure d'une explosion a été annoncée, le coordonnateur doit laisser s'écouler encore au moins une heure, à compter de l'heure annoncée, avant que des procédures de fouille soient commencées ou recommencées.

9- Entraînement du personnel

9.1 Un bon entraînement est indispensable, de sorte que s'il est nécessaire de fouiller et faire évacuer, non seulement les équipes de fouille mais aussi tous les employés de l'aéroport sachent ce qu'il faut faire. Des exercices réguliers de fouille et d'évacuation permettent de maintenir la sensibilisation et la vigilance du personnel. Tout le personnel doit avoir connaissance des points de rassemblement en cas d'évacuation. Les téléphonistes, le personnel du kiosque de renseignements et toutes autres personnes qui peuvent être appelées à répondre à un numéro de téléphone connu du public doivent recevoir des instructions sur la façon de traiter un appel de menace à la bombe.

9.2 Tous les autres membres du personnel clé, par exemple les agents d'évacuation, doivent connaître leur rôle et être régulièrement entraînés. Il importe que tout le personnel reconnaisse ceux qui ont été spécialement désignés et obéisse à leurs instructions. Les procédures doivent assurer que le personnel désigné soit remplacé en cas de départ ou d'absence temporaire, afin qu'il n'y ait pas de lacunes dans le service.



Le Directeur Général,

SAMA JUMA Ignatius